



POLITIQUE DE SANTE PLATEFORME MOST

NICE, le 29 juin 2009

Les négociations conventionnelles vont redémarrer le 2 juillet 2009, et la version définitive de la loi HPTS a été adoptée ce vendredi.

Les Médecins à Orientation Spécifique Thérapeutique, bien que choisis par plus de 67% de la population française pour concourir à la prise en charge de leur santé, n'y trouvent une fois de plus aucune place.

La Fédération Associative des Médecins à Spécificité Thérapeutique communique aux syndicats qui seront présents aux négociations conventionnelles sa plateforme de base afin qu'ils puissent se prononcer dessus :

- Les généralistes MOST sont des Spécialistes en Médecine Générale
- Les soins des MOST sont aussi des soins de premier recours
- La création d'un Collège MOST
- La mise en place de la Maîtrise de Stage MOST
- Les MOST doivent être éligibles au CAPI pour lever le principe discrimination de cette mesure
- Le respect de la compétence et du libre choix thérapeutique du patient (intégré dans l'EBM)

Dr Meyer SABBAH

Président de la Fédération Associative des Médecins à Orientation Spécifique Thérapeutique
06 12 55 29 63